

SECONDE INDIFFÉRENCIÉE
QUELLE DIFFÉRENCE ?INTERVIEW DE CHRISTIAN LAGE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Sommaire

- 1- Interview
- 2- Les conséquences de la circulaire PFMP
- 3- Ouverture du serveur pour l'affectation des stagiaires
- 4- Stagiaires : quelques rappels
- 5- EMC : et les examens alors ?

Recrutement, réforme, conditions de travail... Qu'en est-il de l'Enseignement Professionnel aujourd'hui ? Christian Lage, secrétaire général du SNETAA-FO, a répondu aux questions de VousNousIls le 8 avril 2016.

VousNousIls : qu'est-ce que le SNETAA-FO ?

Christian LAGE : le SNETAA est le syndicat majoritaire de l'Enseignement Professionnel et appartient aujourd'hui à la confédération Force Ouvrière. Il est présent dans toutes les académies et lutte principalement pour la défense des personnels, la reconnaissance et la valorisation de la voie professionnelle mais aussi l'émancipation des jeunes et leur accès à l'autonomie. Pour ce qui est des élèves, près de 700 000 se sont orientés vers la voie professionnelle (publique/privée).

VNI : quelles sont les problématiques auxquelles sont confrontés les Professeurs de Lycées Professionnels (PLP)?

CL : notre filière accueille un grand nombre de jeunes en difficulté et en sur-handicaps sociaux et culturels. Nous devons ainsi nous battre pour que ces jeunes deviennent des citoyens à part entière et notamment par le biais de la laïcité et des valeurs de la République. Nous veillons également à former des jeunes qui doivent avoir la possibilité de trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme (CAP, BAC pro, BTS). Notre logique repose ainsi sur l'alternance. Par exemple, pour le cycle du BAC pro, nous comptons 22 semaines en entreprise.

Par ailleurs, nous faisons aussi face à un manque de moyens dans les Lycées Professionnels et avons donc du mal à mettre en place des projets tel qu'un accompagnement personnalisé. Nous sommes également confrontés à des problèmes d'incivilité et de violence de la part des élèves. Mais cela provient du fait qu'il y a un réel manque de personnel encadrant dans la vie scolaire.

VNI : l'enseignement professionnel est-il frappé par une crise du recrutement ?

CL : oui et non ! Nous sommes un secteur où nous employons le plus de non-titulaires, en particulier dans les disciplines professionnelles, car nous sommes en lien direct avec le monde du travail et de l'entreprise. En revanche, pour les jeunes en master, il y a un réel manque de visibilité sur ce qu'est le professeur de lycée professionnel. Aujourd'hui, les ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) pour la formation des PLP sont un échec total car elles sont dans l'impossibilité de proposer une formation spécifique pour devenir enseignant en Lycée Professionnel. C'est un vrai manque !

VNI : dans le cadre de la refondation de l'école, qu'a proposé le gouvernement pour l'Enseignement Professionnel ?

CL : dans notre cas, nous nous intéressons à ce qui peut être fait pour améliorer la situation des jeunes. Une circulaire de rentrée dans les Lycées Professionnels envisage en effet un aménagement de la première semaine de PFMP afin qu'il y ait une vraie découverte du milieu professionnel. Nous y sommes favorables. En revanche, nous sommes plus dubitatifs sur une proposition de réorientation des jeunes qui se seraient trompés de secteur. Il faut que ces derniers aient une orientation positive et qu'ils soient correctement guidés. Nous devons ainsi nous demander comment cette orientation sera mise en place car il y a encore aujourd'hui un grand travail à faire dessus.

VNI : et qu'en est-il des SEGPA ?

CL : la refondation de l'école est en train de mettre en danger les SEGPA quand elle prévoit que le redoublement sera désormais exceptionnel, quand elle veut transformer les SEGPA en simples « dispositifs » où les élèves ne bénéficieront plus d'un suivi pédagogique de qualité alors que l'actuelle structure SEGPA le leur garantit. Nous nous opposons à une dilution des SEGPA dans les collèges et aux transferts des élèves de SEGPA dans les classes ordinaires. Ce public fragile doit pouvoir suivre une scolarité adaptée à sa situation sociale et scolaire en bénéficiant d'une pédagogie différenciée en petits groupes. L'inclusion ne doit pas renvoyer les jeunes à leurs difficultés et à l'échec d'une véritable insertion.

VNI : concernant la réforme des programmes, qui va entrer en vigueur en septembre prochain, que donne-t-elle pour l'enseignement professionnel ?

CL : nos programmes sont peu touchés par cette réforme. Nous avons juste eu la mise en place, il y a un an et demi, de l'enseignement moral et civique (EMC). Les référentiels en Enseignement Professionnel sont révisés et adaptés en fonction du diplôme et de la nécessité de l'évolution du métier.

VNI : aujourd'hui, les conditions de travail ne rendent-elles pas le métier de Professeur de Lycée Professionnel très difficile à exercer ?

CL : bien sûr que oui ! La préoccupation principale des collègues est de faire réussir les élèves, mais ils sont nombreux à souhaiter une amélioration des conditions d'exercice. Aujourd'hui, les plans de formations dans les académies n'existent plus. Lorsque l'on est face à des jeunes en grande difficulté, il faut être capable d'individualiser la pédagogie. La formation est alors nécessaire pour nous transmettre ce type de compétence. Il y a également un manque de matériel. Le Professeur de Lycée Professionnel ne dispose pas des outils dont il a besoin pour effectuer correctement son cours. De plus, un enseignant en milieu professionnel n'a pratiquement plus l'opportunité de muter dans une autre académie car le mouvement des PLP est bloqué. Actuellement, près de 2 200 collègues n'ont pas pu avoir satisfaction, ce qui est énorme !

VNI : et que faudrait-il faire pour améliorer le métier de PLP ?

CL : il faut redonner une visibilité au métier de professeur de l'Enseignement Professionnel, montrer aux enseignants que l'on est véritablement fier de leur travail. Nous méritons le respect de notre institution, et nous en avons besoin. Le système scolaire et les Lycées Professionnels font des miracles tous les jours pour transférer ces notions de valeurs de la République et de citoyenneté aux élèves. Nous sommes actuellement dans une crise économique, le chômage augmente, l'école est inégalitaire, mais malgré cela l'enseignant continue de motiver ses élèves. Il faut arrêter d'évoquer sans cesse les rythmes scolaires ou les vacances, mais plutôt reconnaître le travail formidable des enseignants.

LES CONSÉQUENCES DE LA CIRCULAIRE PFMP

La volonté gouvernementale de développer, valoriser et améliorer la formation professionnelle en alternance devait être soutenue par la nouvelle circulaire des PFMP, parue au BO le 31 mars, conformément à la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014. Cependant, les nouvelles dispositions ne sont pas sans conséquences sur la désignation des signataires de la convention de stage, celle-ci se présentant comme un véritable « contrat de formation ».

Le **SNETAA-FO** est contre la signature du référent sur la convention. Celui-ci n'a pas à s'engager au nom de l'équipe pédagogique. Seuls les chefs d'établissement et d'entreprise sont habilités à signer cette convention selon leur statut.

À la rentrée 2016, tous les élèves de seconde professionnelle ou en CAP bénéficieront d'une semaine de préparation à leur première PFMP, en accord avec la circulaire 2016-055 du 29 mars 2016 « réussir son entrée au Lycée Professionnel ».

Le **SNETAA-FO** est favorable à cette semaine de préparation à partir du moment où elle n'est pas décomptée du nombre total de PFMP.

La responsabilité du suivi des élèves en stage incombe à chaque membre de l'équipe pédagogique, quel que soit son statut ou sa discipline. De plus, comme le précise la circulaire « réussir son entrée au LP », aucune évaluation certificative ne sera organisée en seconde professionnelle ou en première année de CAP.

Les travaux interdits aux élèves de 15 ans maintenant autorisés

La procédure de dérogation aux travaux interdits aux mineurs précisés aux articles R.4153-38 à R.4153-45 du code du travail, a été récemment rénovée et simplifiée, par le décret 2015-443 du 17 avril 2015. De ce fait, les élèves d'au moins 15 ans préparant un diplôme professionnel peuvent réaliser les travaux susceptibles de dérogation pendant les PFMP. Il suffit aux entreprises accueillant les stagiaires d'effectuer une déclaration de dérogation auprès de l'inspecteur du travail. Le chef d'établissement doit s'assurer auprès de l'entreprise que la déclaration a bien été demandée. La circulaire précise que l'avis médical délivré annuellement pour chaque élève concerné-e par les travaux réglementés est valable pour les PFMP. Le **SNETAA-FO** précise que le manque de médecin scolaire dans les établissements professionnels est préjudiciable à la bonne organisation de ces PFMP.

OUVERTURE DU SERVEUR POUR L'AFFECTATION DES STAGIAIRES

La saisie des vœux d'affectation s'effectue, pour tous les admissibles aux différents concours **et pour les lauréats d'une session antérieure placés en report de stage**

du 2 mai au 10 juin 2016 à midi heure de Paris,

sur le site SIAL accessible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html>

Chaque admissibilité doit faire l'objet d'une saisie distincte et complète.

La note de service cadrant l'ensemble des opérations d'affectation est consultable dans le BOEN n°15 du 14 avril 2016. Il est indispensable de s'y reporter pour toute précision ou question particulière liée à cette procédure.

Le **SNETAA-FO** mettra prochainement à votre disposition **un 4 pages « fiche de vœux stagiaire Rentrée 2016 »** téléchargeable sur son site national www.snetaa.org. Il suffira de le compléter et de le retourner accompagné des pièces justificatives fournies à l'administration, le plus vite possible au siège du **SNETAA-FO**. Les commissaires paritaires pourront alors suivre votre demande et vous conseiller en cas de recours éventuel.

Le **SNETAA-FO** rappelle qu'il est opposé au mode d'affectation des stagiaires en deux phases et le dénonce depuis son instauration.

Il demande par ailleurs la tenue d'un groupe de travail national ad hoc, et la généralisation de groupes de travail académiques au début de l'été permettant transparence et défense des situations individuelles.

STAGIAIRES : QUELQUES RAPPELS POUR LA FIN D'ANNÉE

En cette période de visites d'inspection des personnels stagiaires, quelques rappels concernant les modalités de titularisation s'imposent.

Il faut tout d'abord rappeler que l'évaluation des PLP stagiaires se fonde sur le référentiel de compétences du 1^{er} juillet 2013 et qu'il s'appuie sur trois éléments : l'avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline, l'avis du chef d'établissement dans lequel le stagiaire a été affecté pour effectuer son stage, l'avis du directeur de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) responsable de la formation du stagiaire.

Ces trois avis et le rapport du tuteur sont ensuite transmis à un jury académique. Celui-ci convoque en fin d'année scolaire tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation. Le stagiaire peut consulter les avis émis le concernant afin de préparer l'entretien avec le jury – d'ailleurs, n'hésitez pas à contacter et à vous faire accompagner par le **SNETAA FO** !

Après délibération, le jury établit la liste des stagiaires estimés aptes à être titularisés, la liste des stagiaires ayant un avis défavorable à la titularisation, mais favorable au renouvellement de stage (l'affectation obtenue dans le cadre du mouvement est donc annulée), et enfin la liste des stagiaires ayant un avis défavorable à la titularisation (possibilité de licenciement dès la fin de la première année de stage).

Les stagiaires titularisés sont admis au CAPLP. Les stagiaires prolongés restent fonctionnaires, tout en sachant que la deuxième année de stage correspond à la dernière année de stage ; cette prolongation ayant lieu dans la même académie mais dans toute la mesure du possible dans un autre établissement. Les stagiaires licenciés restent fonctionnaires jusqu'à la notification de l'arrêté de licenciement.

À noter qu'un stagiaire ex-titulaire qui reçoit un avis défavorable à la titularisation est réintégré dans son corps d'origine.

Pour toute précision, reportez-vous au BO n°13 du 26 mars 2015 et à la note de service n°2015-055 du 17 mars 2015.

En cas de litige et pour faire respecter vos droits, ou pour toute question, contactez le **SNETAA-FO** !

EMC : ET LES EXAMENS, ALORS ?

En cette période de BEP et de Bac blancs, les professeurs qui enseignent l'Éducation Morale et Civique (EMC) depuis la rentrée de septembre 2015 sont inquiets !

Et il y a de quoi, car ils n'ont tout simplement aucune idée de la teneur des épreuves ponctuelles du mois de juin prochain !

En effet, les sujets « zéro » d'Histoire-Géographie contenant des modèles d'épreuves pour l'EMC ne sont pas encore sortis ! Les collègues sont ainsi obligés de se débrouiller tout seuls – cela devient malheureusement une habitude ! -, et essaient de préparer leurs élèves du mieux qu'ils peuvent. Ils en sont même réduits à attendre les sujets du bac pro de Pondichéry en Inde au mois d'avril pour avoir une première vision de ce qui est réellement demandé, voire exigé. On commence à toucher le fond...

Le **SNETAA-FO** s'indigne de cette situation ridicule, ubuesque et carnavalesque !

Le **SNETAA-FO**, qui défend depuis toujours un enseignement de qualité, exige une meilleure information à destination des enseignants et des élèves !

Il est important que ces derniers ne pâtissent pas des insuffisances et du manque de clairvoyance de notre Ministère !